



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26172

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques dans ses services pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

Le coût des logiciels informatiques dans les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, hors enseignement agricole, s'est élevé à 2,7 millions d'euros en 2001 et à 2,9 millions d'euros en 2002. Ce coût recouvre les achats de licences, les abonnements, redevances et services de maintenance liés aux logiciels utilisés par les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Pour l'essentiel, il s'agit : de logiciels bureautiques (Windows, suite Microsoft Office), de systèmes de gestion de bases de données (Sybase), d'outils de programmation (Power Builder), d'outils d'analyse (Power AMC), d'outils d'interrogation et de mise en forme de données (Business Object), de logiciels de sécurité (antivirus, filtres de sites Internet, logiciels pare-feux...). L'utilisation de logiciels libres est fortement appuyé dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information du MAAPAR. On peut, entre autres, citer : le déploiement de 100 serveurs Linux en DDAF en 2000, pour la gestion des procédures agricoles et sylvicoles (hors aides de masse de la PAC), l'utilisation, depuis 1998, d'un annuaire de messagerie Open LDAP, le choix effectué en 2003 de basculer les serveurs locaux des services déconcentrés sous Linux (une distribution packagée sera mise à la disposition des services pour leur faciliter l'installation et l'appropriation de ce nouveau système), le choix du schéma directeur de préconiser l'utilisation des systèmes Linux-Apache pour le développement de ses sites Intranet et Internet, une expérimentation en cours, sur le département du Lot-et-Garonne, de basculement de l'ensemble des utilisateurs de la DDSV et de la DDAF sur la suite bureautique Open Office (en fonction des résultats de cette expérimentation, les services informatiques du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales décideront de l'opportunité d'un basculement général). De manière générale, l'action du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en matière de logiciels libres s'inscrit dans la politique gouvernementale préconisée par l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE). L'objectif n'est pas un basculement total vers les logiciels libres, mais l'introduction d'une concurrence suffisante par rapport aux positions dominantes de certains éditeurs de logiciels propriétaires (Microsoft, Sybase, BO...).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26172

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7745

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2273